



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Sommaire :

- I Le cadre général du budget
- II La section de fonctionnement
- III La section d'investissement
- IV Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 25 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, des collectivités territoriales ou autres organismes financeurs lorsque c'est possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

II La section de fonctionnement

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2019 représentent 2 116 418,60 € auxquelles il convient d'ajouter 206 835,41 € de report d'excédent, soit un montant total de 2 323 254 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 1 987 662 € avant virement à la section d'investissement. Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (chapitre 73):

Montant réalisé en 2018 : 1 559 146,45 €, légèrement supérieur au montant budgété 1 525 856 €

Montant espéré pour 2019 : 1 560 589 €

Les dotations versées par l'État (chapitre 74) : Ces dernières années, les aides de l'État sont en constante diminution, faisant mécaniquement beaucoup baisser les recettes de fonctionnement des communes.

A titre d'exemple, on peut observer l'évolution du montant de la dotation Générale de Fonctionnement, principale dotation versée par l'État aux Communes sur les trois dernières années 2016 : 154 780 € ; 2017 : 117 059 € ; 2018 : 106 129 €. Il est prévu la somme de 93 629 € pour 2019.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) :

Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière, aux redevances diverses (domaine public, médiathèque, école de musique),...

Montant réalisé en 2018 : 135 849,80 €

Montant espéré en 2019 : 144 992,59 €

2) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2019

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	674 248,00 €	002 Excédent antérieur reporté	206 835,41 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	967 841,00 €	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	144 992,59 €
014 Atténuation de produits	2 351,00 €	73 Impôts et taxes	1 560 589,00 €
65 Autres charges de gestion courante	156 776,00 €	74 Dotations et participations	348 949,00 €
66 Charges financières	41 355,00 €	75 Autres produits de gestion courante	33 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	100 699,00 €	013 Atténuation de charges	25 815,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 392,00 €	76 Produits financiers	11,00 €
023 Virement à la section d'investissement	335 592,00 €	77 Produits exceptionnels	3 062,00 €
TOTAL	2 323 254,00 €	TOTAL	2 323 254,00 €

3) La fiscalité

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages.

	Taux 2018	Taux 2019	Taux Moyens communaux 2018 au niveau départemental
Taxe d'habitation	13,86 %	13,86 %	28,28 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,53 %	17,53 %	23,88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,56 %	62,56 %	65,46 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 926 657 €.

Pour rappel, c'est la communauté de communes du Thouarsais qui perçoit la fiscalité professionnelle (cotisation foncière des entreprises).

4) Les dotations de l'État

Le montant des dotations attendues de l'État n'est pas encore connu à la date du vote du budget. Elles ont été estimées à 334 189 € y compris les allocations compensatrices.

III La section d'investissement.

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	REPORTS 2018	BUDGET PRIMITIF 2019	RECETTES	REPORTS 2018	BUDGET PRIMITIF 2019
Opérations financières		354 754,00 €	Opérations financières	-00 €	689 359,00 €
Réserve foncière	6 000,00 €	-3 013,00 €	Réserve foncière	-00 €	-00 €
Bâtiments communaux	77 643,00 €	166 935,00 €	Bâtiments communaux	14 240,00 €	65 954,00 €
Achat de matériel et de mobilier divers	-00 €	101 973,00 €	Achat de matériel et de mobilier divers	-00 €	-00 €
Voirie	110 145,00 €	102 425,00 €	Voirie	37 703,00 €	-3,00 €
Rénovation du centre de loisirs et du RAM	8 628,00 €	45 923,00 €	Rénovation du centre de loisirs et du RAM	164 160,00 €	-00 €
Crématorium	-00 €	189 270,00 €	Crématorium	-00 €	189 270,00 €
TOTAL	202 416,00 €	958 267,00 €	TOTAL	216 103,00 €	944 580,00 €

3) Les principaux projets de l'année

Le budget primitif 2019 prévoit les principaux projets suivants :

Opération sur les bâtiments :

- Travaux de menuiserie et de peinture aux écoles
- Isolation de la toiture du billard
- Mise aux normes de la salle des fêtes
- Réfection du terrain d'honneur du stade
- Maîtrise d'œuvre du crématorium
- Mise en lumière de la façade de l'église

Opération de voirie :

- Aménagement du parvis de l'église
- Mise en conformité des arrêts de bus de l'avenue des Platanes

Acquisitions :

- Achat de matériel informatique pour la mairie
- Achat matériels d'entretien des espaces verts pour le service technique
- Achat d'un ensemble ludique pour le centre de loisirs
- Achat d'un camion-benne d'occasion
- Achat d'un ponton flottant pour la traversée de rivière

4) Recettes d'investissement attendues

Pour financer ces projets, la commune a déposé, ou va déposer, des dossiers les demandes de subvention suivantes :

Subvention de la Ligue de Football Amateur :

- Rénovation de la pelouse du terrain d'honneur du stade, 16 000 € obtenus.

Subvention du SIEDS

- Création d'éclairage public et mise en lumière du patrimoine communal pour les travaux d'éclairage public (façade de l'église, allée du Bois de la Porte) à déposer

Subventions de la Communauté de Communes du Thouarsais :

- Fonds de concours aux communes pour les travaux d'éclairage public (église et allée du Bois de la Porte), à déposer.

- Fonds de concours aux communes pour les travaux de rénovation de la place de l'église, à déposer

- Fonds de concours aux communes pour la mise en accessibilité des arrêts de bus de l'avenue des Platanes, à déposer.

Subvention de la CAF :

- Acquisition d'un ensemble ludique au centre de loisirs et à la halte-garderie, à déposer.

Subventions du département :

- Contrat d'Accompagnement de Proximité (CAP 79) pour l'acquisition d'un ensemble ludique au centre de loisirs/RAM, à déposer.

- CAP 79 pour l'aménagement de la place de l'église, à déposer.

- Programme spécial de mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau des Deux-Sèvres pour les arrêts de l'avenue des Platanes, à déposer.

IV Les données synthétiques du budget- récapitulation.

1) Synthèse du budget 2019

Dépenses de fonctionnement : 2 323 254 €	Recettes de fonctionnement : 2 323 254 €
Dépenses d'investissement : 1 160 683 € Dont 202 416 € de reste à réaliser de 2018	Recettes d'investissement : 1 160 683 € Dont 216 103 € de reste à réaliser de 2018

2) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/Population

2015	2016	2017	2018	2019
826 €	757 €	754 €	768 €	796 €

Recettes réelles de fonctionnement/Population

2015	2016	2017	2018	2019
988 €	896 €	935 €	914 €	930 €

Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)

2015	2016	2017	2018	2019
8 ans	7 ans	8 ans	10 ans	9 ans

3) Etat de la dette

ANNEE	CRD (capital restant dû)	CRD/HBT
2014	1 807 430	723,55
2015	1 664 151	666,19
2016	1 750 346	700,70
2017	1 670 647	668,79
2018	1 725 970	690,94
2019	1 819 828	728,51
2020	1 659 525	664,34
2021	1 506 182	602,96
2022	1 369 558	548,26
2023	1 230 104	492,44
2024	1 087 751	435,45

Moyenne de la strate année 2017 : 702 €

Au 31 décembre 2018 l'encours de la dette en euros par habitant s'élève à 691 €

La commune envisage d'emprunter 255 224 € sur le budget 2019.

Ce montant doit permettre le financement des travaux prévus sur les bâtiments communaux ainsi que la maîtrise d'œuvre du crématorium.

4) Les budgets annexes

	Fonctionnement 2019		Investissement 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Lotissement du Thouaret	126 906 €	126 906 €	126 893 €	126 893 €
Ancienne maison de la presse	23 401 €	23 401 €	27 205 €	27 205 €
Ensemble commercial	74 356 €	74 356 €	71 609 €	71 609 €